

mercredi, 5. Octobre 2016



SOMMAIRE Cliquez sur les titres pour lire les articles

Marché & Economie.....	2
<i>Le projet de loi de finances pour 2017 approuvé</i>	<i>2</i>
<i>Création de deux zones d'activité à Tizi Ouzou : Le comité interministériel donne son aval..</i>	<i>4</i>
<i>Rencontre algéro-tunisienne sur le tourisme : Renforcer les partenariats publics-privés</i>	<i>5</i>
<i>Croissance pour l'Algérie en 2016 : Le FMI plus optimiste.....</i>	<i>6</i>
<i>Bureaux de change : Ce n'est pas demain la veille</i>	<i>6</i>
<i>La 16e édition du Sipsa-Sima inaugurée hier à la Safex.....</i>	<i>7</i>
<i>L'e-paiement actif pour 9 sites web marchands</i>	<i>8</i>
<i>Salon international du Bâtiment du 19 au 24 octobre.....</i>	<i>8</i>
<i>Assurances : 13 nouveaux courtiers étrangers autorisés à exercer en Algérie.....</i>	<i>9</i>
Commerce	9
<i>Djezzy : « nous comptons couvrir 20 wilayas »</i>	<i>9</i>
Régions.....	10
<i>Le Fonds d'investissement de wilaya opérationnel 7 ans après son institution</i>	<i>10</i>
Divers	10
<i>Gouvernance en Afrique : 50 points sur une échelle de 100</i>	<i>10</i>



CCI ALGÉRO-FRANÇAISE

غرفة التجارة و الصناعة الجزائرية-الفرنسية

Siège social : 38 rue Abou Noues Hydra, Alger

Accueil & Bureaux : Villa Malgaïve

01 rue du professeur Vincent Telemly, Alger

Tél: +213 (0) 23 507 019

Fax: +213 (0) 23 507 032

cciaf@cciaf.org

www.cciaf.org

NOS EVENEMENTS SUR

WWW.CCIAF.ORG

Le projet de loi de finances pour 2017 approuvé

Source : El Moudjahid

- Mise en œuvre du premier segment de la « Trajectoire » budgétaire 2017 à 2019 qui accompagne le « Nouveau modèle de croissance »
- Attachement de l'Etat à la justice sociale et à la solidarité nationale
- Projet de budget d'un montant de 5.635,5 milliards de dinars de recettes
- Le chômage est passé de près de 30% en 2000, à moins de 10% au début de 2016

Le Conseil des ministres s'est réuni, hier à Alger, sous la présidence du Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, et a rendu public un communiqué, dont voici le texte intégral :

« Son Excellence, Monsieur Abdelaziz Bouteflika, Président de la République, a présidé ce jour, mardi 4 octobre 2016, correspondant au 2 Moharrem 1438, une réunion du Conseil des ministres. Durant cette réunion, le Conseil des ministres a d'abord examiné et approuvé le projet de loi de finances pour 2017. Ce texte engage la mise en œuvre du premier segment de la « Trajectoire budgétaire 2017 à 2019 » adoptée par le Conseil des ministres et qui accompagne le « Nouveau modèle de croissance ». Ce faisant, il traduit la volonté des pouvoirs publics de soutenir, à la fois, la croissance de l'économie ainsi que l'effort de l'Etat pour le développement social et notamment le soutien aux couches défavorisées. Dans son volet budgétaire, le projet de loi de finances vise la soutenabilité des finances publiques soumises depuis plus de deux années, à une chute sévère des prix

des hydrocarbures. Etabli sur la base d'un baril de pétrole à 50 USD, le projet de budget affiche un montant de 5.635,5 milliards DA de recettes, en hausse de près de 13% par rapport à l'exercice en cours. La fiscalité ordinaire rapportera 2845,4 milliards DA en progression de 3,5%, alors que les revenus de la fiscalité pétrolière sont projetés à 2.200 milliards DA. En dépenses, le projet de budget affiche un montant de 6.883,2 milliards DA dont 4.591,8 milliards DA pour le volet fonctionnement et 2.291,4 milliards DA en crédits de paiements pour le volet équipement. Quant au solde global du Trésor, son déficit sera réduit de près de moitié par rapport à 2016, passant de -15% à -8%. En dépit des contraintes financières qui entourent l'élaboration du projet de budget pour 2017, celui-ci reflète l'attachement de l'Etat à la justice sociale et à la solidarité nationale. Ainsi, 1.630,8 milliards DA seront alloués aux transferts sociaux, soit 23,7% du budget de l'année. Sur ce montant, on relèvera notamment que (i) 413,5 milliards DA sont destinés au soutien aux familles, essentiellement à travers la subvention des prix des produits de base (céréales, lait, sucre et huiles alimentaires), (ii) 330,2 milliards DA au soutien à la santé, (iii) et 305 milliards DA aux programmes nationaux de logement. Par ailleurs, le projet de loi de finances contient plusieurs propositions de mesures législatives, avec pour finalité l'amélioration des recettes de l'Etat, l'encouragement de l'investissement, ainsi que davantage de simplification et d'allègement des procédures fiscales. Intervenant après l'approbation de ce projet de loi, le Président de la République a relevé que l'Algérie » qui fait face à des tensions budgétaires comme d'autres pays producteurs d'hydrocarbures, bénéficie également de la dynamique de construction nationale engagée depuis plusieurs années et qui se poursuit encore, à l'image du taux de 3,9% de croissance enregistré l'année dernière, et confirmé au premier semestre de cette année. Cette

même dynamique a permis de faire reculer drastiquement le chômage de près de 30% en 2000 à moins de 10% au début de cette année, alors que la réponse à la demande sociale demeure robuste, comme l'illustre la distribution de 350.000 logements cette année, en même temps que plus d'un million d'autres unités sont en chantier. Le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a ajouté que les importants crédits alloués aux secteurs en charge du développement humain notamment l'éducation, l'enseignement, la santé ainsi que les montants alloués aux transferts sociaux confirment que la justice sociale et la solidarité nationale sont et demeureront les fondamentaux de la politique de l'Etat en Algérie. Soulignant que ce projet de loi de finances est le premier jalon de la programmation budgétaire arrêtée pour les années 2017 à 2019, le Chef de l'Etat a invité le gouvernement à poursuivre l'effort pour la maîtrise des finances publiques et la rationalisation des dépenses, afin de permettre à l'Etat d'assumer pleinement ses missions au service des citoyens, notamment les plus démunis, et de diligenter la diversification économique, grâce à laquelle le pays se libérera, à moyen terme, de la dépendance aux hydrocarbures. Par ailleurs, le Président Abdelaziz Bouteflika a demandé au gouvernement de s'atteler à la réforme de la fiscalité et des finances locales, pour accompagner les missions nouvelles dévolues aux collectivités locales en matière de promotion de l'investissement et d'accompagnement de l'activité économique. Le Président de la République a conclu en insistant sur l'importance du dialogue avec les partenaires économiques et sociaux, et l'information régulière des citoyens sur les difficultés et les enjeux, ainsi que sur la démarche économique mise en œuvre, afin de rallier leur adhésion en cette période cruciale que traverse le pays. Le Conseil des ministres a également examiné et approuvé le projet de loi portant règlement budgétaire

pour l'exercice 2014. Présenté conformément à la Constitution, ce texte expose les résultats de la mise en œuvre du budget voté par le Parlement pour 2014, et pour lequel, il a été enregistré en clôture, 3.890 milliards DA de recettes collectées, 7.656 milliards DA de dépenses réalisées, et un déficit de 3.396 milliards DA. En outre, le projet fait état des impacts physiques de la dépense publique en 2014 au bénéfice de la population, et dont nous citerons, (i) 62.000 nouvelles places pédagogiques dans le cycle moyen et 91.000 autres au niveau du secondaire, (ii) 40.000 places pédagogiques et 38.000 places d'hébergement dans le cycle supérieur, (iii) 355.000 logements réalisés, (iv) ainsi que 186.000 foyers raccordés au gaz, et 23.000 autres raccordés à l'électricité. Poursuivant ses travaux, le Conseil des ministres a examiné et approuvé un avant-projet de loi modifiant et complétant le Code des douanes. Les amendements proposés faciliteront d'abord davantage, les opérations d'exportation hors hydrocarbures. Ils renforceront aussi le contrôle et la lutte menée par les Douanes nationales contre la contrebande et les fraudes, notamment en développant l'échange d'informations et l'accès aux données, entre administration et autres services publics impliqués dans la lutte contre les fraudes et trafics illicites financiers, commerciaux et autres. Le projet de loi introduit également des dispositions fluidifiant davantage le contrôle douanier et renforçant les voies de recours au profit des agents économiques. En outre, le Conseil des ministres a examiné et approuvé un projet de loi relative au système national de métrologie. Ce texte permettra la modernisation du dispositif national de métrologie, outil important d'une économie régulée de concurrence.

Le projet de loi propose notamment la mise en place des méthodes, instruments et équipements de mesurages unifiés et conformes au système international de

métrologie, de sorte à garantir également leurs validations à l'étranger, au bénéfice des produits locaux exportés. Par ailleurs, le texte propose l'institution d'un Conseil national chargé de définir et de coordonner la politique nationale de métrologie et de sa coordination, d'une entité nationale chargée du contrôle de l'application des normes de métrologie, ainsi que d'un réseau de laboratoires d'étalonnage, de référence et d'essai. Le Conseil des ministres a aussi examiné et approuvé le projet de loi relative à la santé. Ce texte reflète les acquis de la politique nationale de santé publique, ainsi que les innovations universelles dans le domaine de la santé. En ce qui concerne la politique de soins, le projet de texte propose notamment la consolidation de l'accès aux soins, en particulier pour les personnes en difficulté, l'introduction de la carte électronique de santé et du dossier électronique du patient pour faciliter son suivi médical, ainsi que le droit du patient d'avoir un médecin référent. Il propose aussi la mise en place de programmes spécifiques de santé pour certaines maladies ou catégories de patients, des règles régissant les transplantations d'organes, tissus, cellules, et assistance à la procréation, ainsi que l'interdiction du clonage. En ce qui concerne le système de santé publique, le projet de loi propose une organisation nouvelle intégrant le médecin référent, les soins et hospitalisation à domicile, ainsi que la mise en place d'un dispositif d'évaluation et d'audit des structures de santé publique avec le renforcement du contrôle et des inspections. Le texte propose en outre, la suppression de l'activité complémentaire, ainsi que la mutualisation des ressources humaines et matérielles avec le développement du jumelage et du parrainage entre établissements de santé. Par ailleurs, le projet énonce le soutien au secteur privé, complémentaire de la santé publique, et l'attribution de missions de service public aux structures et établissements privés, sur la base d'un cahier de charges. En ce qui concerne la

régulation de la politique nationale de santé, le texte prévoit notamment la création d'un Conseil national de la santé chargé d'éclairer les pouvoirs publics sur les questions inhérentes à la santé. Il propose aussi la mise sur pied d'un comité national de prévention et de lutte contre les maladies non transmissibles. Il propose enfin l'institution de programmes de santé nationaux, régionaux et locaux. Intervenant à l'issue de l'approbation de ce projet, le Président de la République a rappelé que le droit des citoyens à la protection de la santé est un principe cardinal de la politique sociale de notre pays, et a relevé aussi que l'Etat consacre annuellement des montants importants au développement du système de santé publique. Le Chef de l'Etat a insisté pour que la prise en charge médicale des citoyens soit à la hauteur de ces principes nationaux et de ces concours publics. Dans cet esprit, le Président Bouteflika a déclaré que l'avènement d'une nouvelle loi relative à la santé devra s'accompagner d'une accélération de la réforme hospitalière visant une meilleure organisation des soins et une amélioration de leur qualité, ajoutant que la mise en œuvre de la contractualisation des soins dans les hôpitaux s'avère plus que jamais une nécessité. Poursuivant ses délibérations, le Conseil des ministres a examiné et adopté un décret présidentiel autorisant la participation de l'Algérie à l'augmentation du capital de l'Institution islamique pour le développement du secteur privé. Cette institution, qui est affiliée à la Banque islamique de développement, œuvre au soutien du développement économique des pays membres de la Banque, à travers l'octroi de financements à des projets du secteur privé, en accord avec les prescriptions de la Charia. L'Algérie est le 13e actionnaire parmi les 53 États membres de l'Institution islamique pour le développement du secteur privé qui a décidé une augmentation de son capital. Notre pays prendra part à cette opération, pour un montant de 6,17 millions USD

libérables par tranches étalées sur quatre années. En outre, le Conseil des ministres a examiné et adopté cinq décrets présidentiels portant approbation d'avenants à des contrats pétroliers. Ainsi, trois décrets concernant des avenants à des contrats pétroliers afin de prolonger de dix années chaque fois, l'exploitation au niveau des périmètres de «Zemoul El Kbar, blocs 403a et 403b», ainsi que des périmètres de «Rhoudé El Louh» et de «Sif Fatma». Les opérateurs concernés sont la Sonatrach, ainsi que les sociétés «ENI» et «BHP». Le quatrième décret adopté par le Conseil des ministres approuve au bénéfice de la Sonatrach, l'accélération de la recherche aux niveaux de six périmètres situés à travers les wilayas d'Ouargla, Djelfa, Tébessa et Laghouat, avec pour objectif d'augmenter rapidement le nombre de découvertes d'hydrocarbures. Quant au 5e décret, il approuve un avenant permettant à la société «DEA», qui s'est substituée à la société «RWE», de racheter les parts de cette dernière dans le périmètre (Reggane Nord), où elle intervient en association avec Sonatrach. Par ailleurs, le Conseil des ministres a examiné et approuvé une réévaluation de l'autorisation de programme relative à la réalisation d'une galerie de liaison dans le projet de transfert d'eau du barrage d'Erraguene à Jijel vers la plaine sétifienne. Cette opération fait partie d'un système de transfert d'eau du barrage d'Erraguene qui déverse à la mer, vers le barrage de Tabellout dans la wilaya de Jijel, puis le barrage de Draâ Ediss dans la wilaya de Sétif, pour l'alimentation en eau potable à travers 15 communes, et l'irrigation de 20.000 hectares dans la plaine d'El Eulma. Le projet enregistre la finalisation des barrages de Tabellout, ainsi que de plus de 40 kilomètres de transfert en conduites et de 05 stations de pompage. Par contre, la galerie souterraine a connu plusieurs éboulements, amenant l'Agence nationale des barrages et transferts (ANBT) à retenir une solution mixte qui ajoutera aux 5 kilomètres de galeries déjà creusés, un

contournement par pompage et conduites sur 21 kilomètres. Ce réaménagement sera achevé dans un délai de 30 mois, avec une réévaluation de l'autorisation de programme pour un montant de 19 milliards DA. Le Conseil des ministres a conclu ses travaux par l'adoption de décisions relative à des nomination et à des fins de fonctions à des fonctions supérieures de l'État.»

Création de deux zones d'activité à Tizi Ouzou : Le comité interministériel donne son aval

Source : El Moudjahid

Le comité interministériel a donné son aval à la wilaya de Tizi Ouzou pour la création de deux nouvelles zones d'activité qui seront implantées dans les communes de Fréha et de Timizart, a indiqué le wali, Brahim Merad. La zone de Fréha sera aménagée sur une superficie de 57 ha, et celle de Timizart sur 36 ha, a précisé le chef de l'exécutif local, dans son allocution d'ouverture d'une journée de vulgarisation sur le Fonds d'investissement de wilaya, organisée à la maison de la Culture Mouloud-Mammeri par la société Finalep, qui gère ce fonds, et la direction locale de l'industrie et des mines. «La création de ces deux nouvelles zones a pour but d'encourager et de booster l'investissement au niveau local et de prendre en charge la contrainte de disponibilité du foncier industriel», a expliqué le wali. Elles permettront ainsi d'augmenter la superficie du foncier industriel de la wilaya réparti actuellement sur 16 zones d'activité et une zone industrielle, a-t-il rappelé. S'agissant des deux parcs industriels, dont la wilaya a bénéficié en 2011 dans le cadre de la création de 13 parcs à l'échelle nationale qui ne sont pas encore concrétisés, en raison, notamment, de certaines oppositions, M. Merad a fait savoir que celui de Souamaâ, d'une superficie de 370 ha, est gelé, «mais des démarches sont entreprises par la

wilaya pour obtenir sa réalisation». Quant au second parc, prévu entre Draâ El-Mizan et Tizi Gheniff, le chef de l'exécutif a rappelé qu'étant en partie situé sur des terres hautement agricoles, sa superficie initiale, qui est de 111 ha, a été réduite pour épargner les terres agricoles.

Ce parc a été donc reclassé en zone d'activité, a expliqué le wali qui a annoncé le projet de création d'une autre zone dans la commune de Tizi Gheniff. M. Merad a rappelé qu'un audit sur le foncier industriel et les actifs résiduels suivis d'une opération de récupération du foncier industriel octroyé à des investisseurs n'ayant toujours pas concrétisé leurs projets ont été lancés il y a près d'une année, juste après son installation à la tête de la wilaya. Cette opération, qui est toujours en cours, a déjà permis de récupérer et de distribuer des lots de terrain situés dans des zones d'activité, par la procédure d'annulation, par le wali, des décisions de cession de ces assiettes laissées en jachère depuis une vingtaine d'années pour certains lots, lorsque les bénéficiaires ne disposent pas d'un acte de propriété, a affirmé le wali. Pour les autres cas où les bénéficiaires disposent d'un acte de propriété, des actions en justice seront engagées pour non-respect du cahier des charges sur la base duquel le foncier a été octroyé et qui stipule que le terrain en question est destiné à recevoir un projet d'investissement, a rappelé le chef de l'exécutif.

Cette procédure de récupération du foncier industriel touchera également celui géré par la Société de gestion immobilière (SOGI) qui gère 12 zones d'activité et qui «s'est réservée d'importants lots dont des assiettes de 1.000 m², voire plus, ainsi que l'Agence foncière de wilaya» a-t-il ajouté. La wilaya de Tizi Ouzou compte actuellement 16 zones d'activité, dont 12 totalisant une superficie de 176 ha gérées par la SOGI, et quatre autres gérées par l'Agence foncière de wilaya d'une superficie

globale de 130 ha. À ces 16 zones, s'ajoute celle industrielle d'Oued Aïssi d'une superficie de 120 ha, selon les chiffres communiqués par la direction locale de l'industrie et des mines.

Rencontre algéro-tunisienne sur le tourisme : Renforcer les partenariats publics-privés

Source : El Moudjahid

Les professionnels du tourisme d'Algérie et de Tunisie se retrouveront les 17 et 18 novembre prochain à l'hôtel The Résidence de Tunis, à l'occasion des premières rencontres B to B tourisme qu'organiserait l'agence de communication et événementielle AH Conseils. Animant une conférence, Mme Amel Hantous, chef du projet, a précisé qu'il s'agit en fait, d'une initiative privée qui a pour objectif de concrétiser et de renforcer les partenariats public-privé, dans le secteur du tourisme. L'opération se déroulera en partenariat avec l'ONTT (l'Office national du tourisme tunisien), la CONECT International (Confédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie), la Fédération tunisienne des agences de voyages et de tourisme (FTAV), le Conseil international des femmes entrepreneurs (CIFE), le groupe Louati (algéro-tunisien) et plusieurs autres partenaires professionnels des deux pays, opérant dans le secteur.

Opportunités d'échanges

Cette première édition est intitulée « Coopération, expertise, opportunités d'investissement et de croisement d'intérêt » et s'adresse aux professionnels du tourisme tunisiens et algériens visant à les faire rencontrer et s'ouvrir à de nouvelles opportunités. Les participants algériens ciblés sont les investisseurs,

actuels et futurs hôteliers, porteurs de projets touristiques d'envergure (complexes de loisirs, restaurants...), tour-opérateurs, agences de voyages, écoles et centres de formation spécialisés dans les services touristiques. Selon Amel Hantous, « le choix de l'Algérie comme premier pays invité est dicté par plusieurs facteurs : un terrain potentiel, pour des affaires fructueuses dans le secteur du tourisme, le pays connaît une amélioration constante du climat des affaires et l'émergence du secteur privé, l'Algérie peut constituer une porte d'accès au marché d'un tourisme de qualité, une localisation attractive à la fois culturelle et naturelle (un désert à perte de vue, des monuments historiques incomparables, la culture...).

En Algérie, entre 800 et 1.400 projets touristiques potentiels

Mme Hantous souligne également qu'à ces facteurs s'ajoute la volonté des autorités algériennes de développer le secteur touristique qui se matérialise par l'élaboration du « Schéma Directeur d'Aménagement Touristique » (SDAT) visant la construction de 800 à 1.400 projets touristiques durant la prochaine décennie. Pour ce qui est de la Tunisie, le pays a derrière lui plus de 50 ans d'expertise dans le tourisme, avec un savoir-faire reconnu et une main-d'œuvre qualifiée constituant ainsi l'une des destinations principales du marché européen. En outre, forte de son potentiel, la Tunisie a pu réagir de manière positive à la crise du tourisme survenue après 2011. Cette réactivité, le pays la doit à ses voisins maghrébins, notamment algériens.

Développer le réseau professionnel commun

Tenant compte de toutes ces données les organisateurs de ces rencontres B to B se sont donné comme objectif

de faire fusionner les efforts des deux pays en vue de créer des synergies positives.

« Aujourd'hui, en tant que professionnels des services à haute valeur ajoutée, nous ambitionnons d'être les catalyseurs des partenariats tuniso-algériens pour l'expansion touristique pérenne de l'un et le développement économique de l'autre », indique Mme Hantous.

Plus de 100 entreprises et près de 500 décideurs sont attendus à ce rendez-vous, avec au programme plus de 500 rencontres, sachant également que des rendez-vous individuels sont préprogrammés à l'avance. Il est à noter que la plateforme de gestion de ces journées de rencontres de professionnels du tourisme permet de disposer d'une base de contacts qualifiés, ce qui est à même d'engendrer une multitude d'opportunités pour les participants afin de développer leur réseau professionnel.

Plus de 1,2 million d'Algériens ont visité la Tunisie en 2016

Le représentant de l'Office national de tourisme tunisien, M. Bassam Quartani, a indiqué à la même occasion que le nombre d'Algériens qui ont choisi la destination Tunisie jusqu'au 31 septembre 2016 est de 1,246 million, soit une augmentation de près de 15% par rapport à la même période de l'année dernière. Les Algériens, en dépit des attentats qui ont secoué la Tunisie et l'instabilité politique du pays, sont restés « les plus fidèles alliés et n'ont jamais failli à la Tunisie, même aux plus sombres moments », reconnaît M. Quartani.

Ce dernier prévoit d'ici à la fin de l'année que le nombre d'Algériens qui visiteront la Tunisie atteindra 1,6 million. Pour lui, la taxe de 30 dinars tunisiens, payable à la

frontière, n'a pas influé sur le nombre de visiteurs, malgré le mécontentement des touristes, relayé par la presse des deux pays. Cette taxe, votée par l'Assemblée, avait été appliquée l'année dernière avant qu'elle ne soit gelée après de vives protestations des touristes algériens. Ce qui n'a pas empêché la Tunisie, boudée par les touristes européens en raison de l'insécurité qui régnait dans le pays, d'enregistrer « une performance remarquable » en 2015.

Concernant les échanges commerciaux entre les deux pays, le président de la mission commerciale tunisienne en Algérie, M. Riadh Attia a indiqué que l'Algérie a importé pour plus de 500 millions d'euros de ce pays, et a exporté pour plus de 750 millions d'euros. Les exportations algériennes en Tunisie, précise le même responsable, se composent essentiellement des hydrocarbures et des produits dérivés.

Croissance pour l'Algérie en 2016 : Le FMI plus optimiste

Source : El Moudjahid

Le Fond monétaire international (FMI) a revu à la hausse ses prévisions de croissance pour l'Algérie en 2016 à 3,6%, contre 3,4% anticipé en avril dernier. Plus optimiste, le FMI table, dans son rapport semestriel sur les perspectives économiques mondiales, publié hier à Washington, sur une croissance économique du pays de 3,6% en 2016, et de 2,9% en 2017.

L'institution de Bretton Woods a consolidé ses estimations pour la croissance du PIB réel de l'Algérie en 2015 à 3,9%, contre 3,7% projeté en avril. Cette croissance devrait cependant s'accompagner d'une légère poussée inflationniste. Le Fonds prévoit une inflation à 5,9% en 2016, contre 4,8% en 2015. Ses

projections précédentes tablaient sur 4,3% pour cette année et 4,4% pour 2015. Une tendance à la baisse sera cependant observée en 2017, année durant laquelle l'inflation devrait s'établir à nouveau à 4,8%, selon les mêmes pronostics. Les chiffres, publiés par le FMI à la veille de ses assemblées annuelles prévoient, par ailleurs, une baisse sensible du chômage en Algérie, en 2016. Le taux de chômage devrait reculer à 9,9%, cette année, contre 11,2% en 2015, avant de remonter à 10,4% en 2017. Le solde extérieur courant du pays devrait représenter -15,1% du PIB en 2016, contre -16,5% du PIB en 2015, selon le Fonds qui s'attend à ce que ce déficit se réduise davantage à -13,7% du PIB en 2017 et à -6,3% du PIB en 2021. Le Fonds souligne que l'Algérie figure parmi les pays émergents et en développement qui ont réussi à maintenir une position nette extérieure positive, grâce à son très faible endettement extérieur. En mai dernier, le FMI avait indiqué que l'Algérie avait la possibilité de mener l'ajustement au choc des prix de pétrole qui jusqu'ici n'a eu qu'un effet limité sur la croissance économique. Par ailleurs, il a abaissé ses prévisions pour la croissance mondiale, établies en avril dernier de -0,1% à 3,1% en 2016, contre 3,2% en 2015. Cette prévision prend en considération la faiblesse de l'activité prévue jusqu'à la fin du deuxième semestre de 2016 dans les pays avancés, notamment aux États-Unis, ainsi que les implications du résultat du référendum britannique en faveur de la sortie de l'Union européenne. En 2017, la croissance mondiale devrait s'améliorer en s'établissant à 3,4% et sera portée principalement par les pays émergents et les pays en développement, tandis que la situation dans les pays en difficulté se normalise progressivement, prévoit le FMI. En dépit de l'activité modérée dans les pays avancés et des effets d'entraînement, les pays émergents et les pays en développement dans l'ensemble ont enregistré une légère accélération de leur croissance au premier

semestre de 2016. Les pays émergents d'Asie continuent d'enregistrer une croissance vigoureuse, et la situation s'est améliorée légèrement pour des pays en difficulté, tels que le Brésil et la Russie. Beaucoup de pays du Moyen-Orient et de l'Afrique subsaharienne ont continué cependant d'être confrontés à une situation difficile. Au Moyen-Orient, le récent redressement modeste des prix du pétrole devrait avoir peu d'effet sur la croissance dans les pays exportateurs de pétrole, relève le Fonds. La plupart de ces pays continuent de durcir leur politique budgétaire face à la baisse structurelle de leurs recettes pétrolières, et la liquidité du secteur financier continue de diminuer.

Bureaux de change : Ce n'est pas demain la veille

Source : L'Econews

«L'ouverture des bureaux de change n'est pas à l'ordre du jour » a indiqué aujourd'hui le gouverneur de la Banque d'Algérie, Mohamed Loukal en marge de la cérémonie du lancement officiel de e-paiement à Alger.

L'ouverture des bureaux de change qui est tant attendue par les opérateurs économiques et les financiers afin de mettre un peu d'ordre dans la sphère informelle de la devise devenue la place principale de la majorité des opérations de change n'est pas à l'ordre du jour a, clairement souligné le gouverneur de la Banque d'Algérie. Ce dernier, expliqué cet éloignement par les conditions qui ne sont pas réunies pour la mise en fonctions de ces centre de changes. « Il y a des conditions pour le lancement de bureaux de changes qui doivent être efficaces dans le marché de la devises » a-t-il expliqué. Or, jusqu'à présent ces conditions ne sont pas encore réunies, de ce fait, « il faut encore attendre

», a-t-il ajouté. Mais il se gardera de dire quelles sont ces conditions à réunir.

Pour sa part le ministre des finances, Hadji Baba Ami, a souligné que les bureaux de changes sont autorisés par la loi, par ailleurs, la gestion de leurs accréditations relève « des prérogatives de la Banque d'Algérie ». Une position complètement différente de celle de l'ex-gouverneur de la Banque d'Algérie, qui n'avait pas cessé d'avancer les dates du lancement de ces bureaux de changes. Ce qui n'a pas été fait laissant la place ouverte au marché informel. Une situation qui arrange tout le monde comme l'affirmait l'ex-ministre de l'Intérieur, Dahou Ould Kablia.

Un dinar plus stable

Concernant la dégringolade qu'a connu le dinar algérien durant ces deux dernières années, le premier argentier du pays et le gouverneur de la Banque d'Algérie se sont montrés rassurants quant à une stabilité de la valeur de notre monnaie sur le marché. Ainsi, Hadji a souligné qu'il n'y a pas de décision de dévaluation de dinar, mais il s'est déprécié suite à la fluctuation qui est intervenue entre le dollar américain et l'euro. Toutefois, il a précisé que le dinar est stable depuis plusieurs mois, et cela grâce à la stabilité des deux devises citées. Le même argument est avancé par Loukal qui a expliqué que la dépréciation qu'a connu le dinar est due à « la gestion des mécanismes de parité entre notre monnaies avec les monnaies des dix-sept pays avec lesquels nous démarchons ». Toutefois, il a signalé que « depuis juin dernier le dinars connaît une stabilité « et, l'on s'attend à une amélioration ».

Répondant à une question sur une éventuelle utilisation de l'argent récolté dans le cadre de l'emprunt obligataire pour financer le déficit budgétaire, Loukal a

fait de savoir que l'opération n'est pas encore achevée. De ce fait, il n'est pas utile de faire dans la spéculation, a-t-il expliqué. Par ailleurs, il a insisté sur le fait qu'il « est important que l'argent de l'épargne soit utilisé pour l'investissement » comme cela est prévu depuis le début. Aussi, il ne « pense pas que l'argent de l'épargne soit destiné à autre chose » a-t-il expliqué.

La 16e édition du Sipsa-Sima inaugurée hier à la Safex

Source : Le Soir d'Algérie

Les Etats-Unis sont les invités d'honneur de la 16 édition du Sipsa-Sima inauguré hier à la Safex, en présence du Dr Amine Bensemmane, président du Sipsa-Sima et de la Fondation Filaha Innove, de Mme Joan Polaschik, ambassadrice des Etats-Unis en Algérie, et de M. Smaïl Chikhounne, président de l'US Algeria Business Council. Younès Djama- Alger (Le Soir) - Ce salon se déclinera en 4 forums interprofessionnels : Siafil sur la valorisation des produits agricoles et fruits et légumes à l'export, Fiplait Dairy Maghreb Forum sur le lait et les produits laitiers, et Phytopherti-Phytosem sur la santé et nutrition végétale, Djazaqua sur la filière pêche et ressources halieutiques. Outre les USA, ce rendez-vous annuel de l'élevage et de l'agroéquipement, près de 600 entreprises en provenance de 39 pays sont présentes jusqu'au 7 du mois en cours.

Forts d'une vingtaine d'exposants, issus de divers domaines, dont le développement et la production de la pomme de terre, l'élevage bovin, et autres produits laitiers, les USA s'engagent pour un partenariat technologique avec l'Algérie notamment dans le domaine de l'agriculture, a souligné l'ambassadrice US à Alger.

Et cela se concrétise à travers le mégaprojet d'élevage de vaches laitières et de production céréalière et fourragère dans la région de Brezina, dans la wilaya d'El-Bayadh.

Ce partenariat implique deux sociétés, l'une algérienne et l'autre américaine. Le côté algérien est représenté par la société Lacheb. Abdelhamid Bouarroudj, consultant du groupe Lacheb, dira que d'ici la fin de l'année, « nous allons importer 200 génisses à partir des Etats-Unis, cette ferme va être utilisée principalement comme centre d'excellence pour la formation ; un contrat de formation a été signé avec un groupe de formation US de renommée mondiale, ces formateurs vont former les personnels algériens dans les différents métiers de la production laitière, nous comptons en faire notre pépinière pour les jeunes surtout pour le mégaprojet de Brezina dans la wilaya d'El-Bayadh, c'est un contrat de formation qui va durer deux ans ».

El-Bayadh, c'est plus de 20 000 hectares avec pour objectif, à terme, de réaliser une ferme d'élevage de vaches laitières de 20 000 têtes d'ici 5 années. Un investissement dans la cadre de la règle 51/49 de l'ordre de 100 millions de dollars, est-il précisé. « Les travaux de sols sont entamés depuis deux mois, nous allons commencer les premières plantations sur une superficie de 1 440 hectares dès le mois de janvier 2017. On commence par la pomme de terre et au mois de février, suivront les autres cultures fourragères, le maïs, l'orge et le blé », a ajouté M. Bouarroudj qui annonce, également, l'introduction de la culture du soja, les études y afférentes sont « assez prometteuses ». Sur les craintes de voir les OGM (organismes génétiquement modifiés) introduits en Algérie à travers ce partenariat, le consultant du groupe Lacheb les balaie d'un revers de main : « Il faut faire confiance aux Algériens, le centre de contrôle du CNCC (Centre national de contrôle & certification des semences & plants) d'El-Harrach

dispose de matériels de haute technologie qu'on ne trouve pas aux Etats-Unis.»

De son côté, le président du Conseil d'affaires algéro-américain, Smaïl Chikhounne, est catégorique : «Il n'y a pas d'OGM du tout ! Pour la simple raison que l'Algérie dispose d'un laboratoire très compétent. De plus, à la sortie des USA, aucun produit n'est exporté vers des pays non OGM. C'est le département US de l'agriculture qui veille au contrôle. Je peux donc vous garantir qu'il n'y aura pas d'OGM du tout.»

Autosuffisance nationale en plants d'agrumes

«Nous avons une autosuffisance nationale en termes de plants, surtout pour les agrumes, et nous avons aussi développé d'autres cultures telles que le grenadier et nous en sommes dans la phase de la production ; nous avons planté 220 hectares d'agrumes qui vont entrer en production très prochainement», a déclaré le consultant du groupe Lacheb, lequel a introduit de nouvelles variétés qui étaient jusque-là importées, toujours dans l'objectif de substituer à l'importation une politique «que nous avons commencée il y a une dizaine d'années bien avant que les cours du pétrole ne chutent», précise ce responsable. Ainsi, nous avons par exemple introduit la pêche plate qui était jusque-là importée, ainsi que la variété dite «kaki». «Nous avons, en outre, une ferme de bovins laitiers, un partenariat public-privé dans le cadre de la règle 66/34%, la ferme est actuellement en phase finale de construction, les équipements sont déjà arrivés», ajoute-t-il.

L'e-paiement actif pour 9 sites web marchands

Source : Le Soir d'Algérie

Après plusieurs années d'attente, l'e-paiement a été lancé hier matin lors d'une cérémonie réunissant les P-dg des grands facturiers publics et privés, des trois opérateurs de la téléphonie mobile ainsi que les responsables des ministères et institutions publiques concernés.

Le lancement du e-paiement ou du paiement électronique rentre dans le cadre de «la modernisation du système bancaire», a déclaré Boualem Djebbar, président de l'Association professionnelle des banques et des établissements financiers (Abef). A ce propos, le ministre des Finances, Hadji Baba Ami a indiqué que ce processus de modernisation a commencé avec «la réduction du délai entre le virement et la réception à cinq jours maximum entre les différents organes bancaires».

Depuis hier, l'e-paiement concerne concrètement 9 sites web marchands où il est désormais possible de régler ses factures ou l'achat de services depuis son ordinateur ou son smartphone, à travers sa carte interbancaire CIB. A savoir les grands facturiers publics comme Algérie Télécom et Seaal, les compagnies aériennes Air Algérie et Tassili Airlines, les trois opérateurs de la téléphonie mobile (Ooredoo, Djezzy et Mobilis) ainsi que les assureurs Cnas et Salama Assurance. Dans sa seconde phase, l'e-paiement s'étendra aux sites d'autres facturiers et offreurs de services comme Sonelgaz, AADL et les hôtels ...

La DG de la Société d'automatisation des transactions interbancaires et de monétique (Satim), Newel

Benkritly, a assuré que les normes de sécurité utilisées sur ces sites marchands pour l'e-paiement à travers la carte CIB sont les mêmes adoptées par Visa ou Master Card. Parallèlement, elle invite les consommateurs à visiter le site Bitakati.com pour comprendre davantage le principe du paiement électronique ainsi que ses conditionnalités d'utilisation. Le ministre délégué chargé de l'économie numérique et de la modernisation des systèmes financiers, Mouatasssem Boudiaf, a précisé qu'une campagne de communication suivra ce lancement, une façon de démocratiser, selon lui, l'e-paiement.

Salon international du Bâtiment du 19 au 24 octobre

Source : Le Quotidien d'Oran

Quelque 260 exposants nationaux et étrangers vont prendre part à la 13ème édition du Salon international du Bâtiment, du Logement, des Matériaux de construction et des Travaux publics -Batiwest Logibat 2016- qui se tiendra du 19 au 24 octobre prochains au Palais des Expositions d'Oran, a annoncé hier M. Quali, manager du groupe Sogexpo, organisateur de l'évènement.

Pas moins de 10 pays européens, asiatiques et maghrébins, seront représentés à cette manifestation économique. Un espace d'échange et de concertation entre les professionnels de l'Immobilier et de l'Habitat. Cette édition verra la participation de 28 sociétés étrangères, des entreprises spécialisées dans le logement et les matériaux de construction. L'invité d'honneur sera, cette année, la Pologne. Une dizaine d'entreprises polonaises spécialisées dans la construction et le logement seront également

présentes. Le salon est placé cette année sous le slogan : «Alger 2016 perspectives et réalisation durables».

Pour marquer l'évènement et consolider les échanges, une délégation d'hommes d'affaires tunisiens conduite par la mission économique auprès de l'ambassade de Tunisie est attendue le jour de l'inauguration du salon. Elle devra s'enquérir des potentialités qu'offre le marché algérien dans la construction et l'habitat. La délégation sera représentée par un groupement d'entreprises tunisiennes spécialisées, de quoi encourager les échanges de partenariat et de coopération avec leurs homologues algériens.

En explicitant les objectifs de ce carrefour incontournable dédié aux professionnels de l'habitat, le responsable a précisé que ce salon va annoncer du nouveau en matière de techniques de construction et d'échanges d'expériences. Les nouveautés introduites, les défis à relever à travers les différents projets inscrits dans le programme de la relance économique, mais aussi les opportunités offertes pour tisser des relations de partenariat avec les étrangers, seront mises en exergue.

Parmi les exposants étrangers, des sociétés italiennes, polonaises, indonésiennes, turques, tunisiennes, françaises, espagnoles, marocaines et autres algéro-allemandes et algéro-chinoises.

Le responsable de Sogexpo a tenu à préciser qu'il est question de mettre à profit le Plan quinquennal de développement 2015-2019 où de grands chantiers de développement ont été retenus pour notre pays. Pour rappel, la 12ème édition du Salon Batiwest Logibat 2015 a été marquée par la conclusion d'une cinquantaine d'accords entre professionnels de l'habitat, des

équipements, des matériaux de construction et des travaux publics.

Assurances : 13 nouveaux courtiers étrangers autorisés à exercer en Algérie

Source : Algérie Eco

Le marché algérien des assurances s'est renforcé par 13 nouveaux courtiers de réassurance étrangers à la faveur de l'autorisation d'exercice que vient de leur délivrer la Commission de supervision des assurances (CSA) pour la participation dans des traités ou cessions de réassurance des sociétés d'assurance et/ou de réassurance agréées et des succursales de sociétés d'assurance Etrangères agréées en Algérie.

En effet, l'arrêt ministériel du 25 avril 2016, qui a pour objet d'approbation de l'autorisation d'exercice accordée par la CSA, vient d'être publié au Journal officiel. La mission de ces nouveaux courtiers de réassurance portera sur la participation dans des traités ou cessions de réassurance des sociétés d'assurance et de réassurance agréées et des succursales de sociétés d'assurance étrangères agréées en Algérie. Il s'agit entre autres du groupe Med Reinsurance Brokers Limited, Daewoo Ins Korea Corp, Aon Benfield Iberia Correduria de Reasegueros SA. Le nombre de courtiers devrait dépasser les 3500. Les relations entre les assureurs et les courtiers sont totalement libres, les courtiers peuvent travailler avec les assureurs de leur choix. En Algérie, les courtiers ne sont pas autorisés à pratiquer dans la réassurance.

Notons que la mission du courtier d'assurances, en tant que représentant de l'assuré étant de fournir à l'assuré les contrats les plus adaptés à sa demande, sur des critères variés comme le type de contrat (assurance de

biens ou assurance de personnes, contrats spécifiques...), le rapport garantie-prix, et d'autres critères divers. Notons que l'agrément pour l'exercice du courtage en assurance peut être demandé soit par une personne physique, soit par une personne morale.

Aussi le courtier doit disposer d'une garantie financière soit sous forme d'un dépôt auprès du Trésor, à titre de caution, soit une caution bancaire délivrée à concurrence du montant de la garantie.

COMMERCE

Djezzy : « nous comptons couvrir 20 wilayas »

Source : Liberté

Le directeur général de l'opérateur de téléphonie mobile Djezzy, M. Tom Gurtyahr, a procédé, hier, au lancement du service 4G depuis la wilaya de Sétif. En effet, la capitale des Hauts-Plateaux a été, à l'instar de Constantine et de Djelfa, une des trois premières wilayas à bénéficier de ce nouveau service. Le premier responsable de l'opérateur qui sponsorise l'antenne de Sétif a indiqué que l'opérateur Djezzy est bien prêt à conquérir le marché. "Nous comptons couvrir vingt wilayas tout en touchant 20% de la population d'ici à la fin de l'année en cours. D'ici à la fin de l'exercice 2021, nous assurerons le service 4G pour 50% de la population", a déclaré le DG de Djezzy lors d'une conférence de presse animée à la maison de la culture Houari-Boumediene. Par ailleurs, le directeur de Djezzy a rappelé que pour la réussite de l'opération, d'importants investissements ont été consentis à partir du changement des anciennes antennes, jusqu'à la fibre optique tout en indiquant que Djezzy détient toujours le plus important réseau en Algérie. Dans ce sens, nous apprendrons que sept des vingt wilayas sont prêtes à

bénéficiaire de la 4G avant la fin de l'année, car il ne reste que l'aval de l'ARTP après le test de la 4G à Sétif, à Djelfa et à Constantine. Il est à noter que les wilayas d'Alger, de Boumerdès, de Bouira, de Médéa, de Blida, de Tizi Ouzou, d'Oran, de Tlemcen, d'Aïn Defla, de Mostaganem, de Tiaret, de Bordj Bou-Arréridj, d'El-Oued, de Mila, de Batna, de Skikda et de Béjaïa bénéficieront de la 4G d'ici à la fin de l'année 2016. À cet effet, les responsables de l'opérateur ont indiqué que Djezzy est l'opérateur qui s'est le plus engagé par rapport à ses concurrents en termes de couverture des régions et de la population par rapport à ce que stipule le cahier des charges de l'ARTP. Un engagement qui, selon les responsables, traduit la volonté de reconquérir le marché et, du coup, devenir leader de la 4G en Algérie. Enfin, pour ce qui est de la tarification, Tom Gurtyahr a tenu à préciser que c'est la même que celle de la 3G, tout en annonçant qu'il y aura des forfaits adaptés.

Il précisera aussi que l'abonné doit se rapprocher des agences et boutiques Djezzy pour changer la puce et signer un contrat tout en gardant le même numéro.

REGIONS

Le Fonds d'investissement de wilaya opérationnel 7 ans après son institution

Source : Liberté

Institué par la loi de finances complémentaire pour 2009, le Fonds d'investissement de wilaya, qui n'a vu le jour dans la wilaya de Tizi Ouzou qu'en juin dernier, a fait l'objet, hier, d'une journée de sensibilisation organisée au profit des promoteurs locaux de PME potentiellement en quête d'un nouveau souffle financier pour développer leurs activités.

Cette rencontre économique, qui a été organisée à la maison de la culture Mouloud-Mammeri de Tizi Ouzou, par la Direction de l'industrie et des mines et qui a débuté par un prêche religieux, a été l'occasion pour de nombreux promoteurs et entrepreneurs locaux de s'informer sur le rôle, le mode de fonctionnement et les conditions d'éligibilité aux financements de ce fonds géré par la Finalep, une société par action algéro-européenne créée par deux banques algériennes, à savoir la BDL et le CPA, pour la partie algérienne, et l'AFD et la BEI, pour la partie européenne. Lors de son intervention, le directeur général de la Finalep a d'emblée expliqué que le mode de financement de ce fonds, auquel sont confiés dix autres fonds d'investissement de wilaya, passe par la prise de participation dans le capital des petites et moyennes entreprises créées par les jeunes entrepreneurs. Pour ses prises de participation, a-t-il encore souligné, ce fonds qui agit par mandat du Trésor public intervient à travers différentes formes, à savoir dans le capital risque lorsque l'entreprise est en phase de création, dans le capital développement ou restructuration, le capital de transmission ou dans le rachat de participations détenues par un autre investisseur. S'agissant des niveaux de financement, le même responsable de la Finalep a expliqué que le niveau maximum d'intervention du fonds est de 100 millions de dinars et le montant minimum ne peut être inférieur à 5 millions de dinars. "Ce fonds n'est qu'un levier parmi tant d'autres pour booster la dynamique économique territoriales et créatrice de richesse", a précisé le directeur de la même société pour expliquer la limite de l'éventail couvert par ce dispositif. Lors de son intervention, le président de la Chambre de commerce et d'industrie du Djurdjura, Ameziane Medjkouh, n'a pas hésité à exprimer sa satisfaction de voir enfin ce fonds mis sur pied dans la wilaya mais non sans préciser que sur près de 26 000 entreprises existantes dans la

région celles qui peuvent répondre aux critères d'éligibilité fixés par ce fonds ne sauraient dépasser les 450.

DIVERS

Gouvernance en Afrique : 50 points sur une échelle de 100

Source : El Moudjahid

La gouvernance en Afrique s'est légèrement améliorée au cours de la dernière décennie, selon l'édition 2016 de l'indice sur la gouvernance en Afrique, publié le 3 octobre par la Fondation Mo Ibrahim.

Le score moyen de l'ensemble du continent s'est amélioré d'un point depuis 2006, pour atteindre 50 points sur une échelle de 100, dans cet indice composite créé par le milliardaire anglo-soudanais Mo Ibrahim (Photo) et dont le calcul s'appuie sur 95 indicateurs regroupés en quatre grandes catégories : sécurité et respect de l'État de droit ; participation et droits de l'homme ; développement économique durable et développement humain.